

Monsieur Philippe PARINI  
Directeur Général des Finances Publiques  
Télédoc 341  
Ministère du Budget, des Comptes publics  
et de la Fonction publique  
139 rue de Bercy  
75572 PARIS CEDEX 12

Réf. : JYB/LR

Monsieur le Directeur Général,

En cette fin d'année 2010, de nombreux responsables départementaux du Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques ont dressé un constat de la situation des services de la Direction Générale des Finances Publiques dont le caractère préoccupant m'amène à vous alerter.

Pour le Syndicat, il ne s'agit pas ici de faire de la délation - c'est d'ailleurs pourquoi aucun département n'est nommément cité - mais bien de pointer des dysfonctionnements qui aujourd'hui dégradent les conditions d'exercice des missions et, par là, les conditions de travail des personnels au quotidien :

- Les dernières échéances du recouvrement de l'année 2010 ont confirmé le retour des contribuables aux caisses des Centres des Finances Publiques (Service des Impôts des Particuliers et Trésoreries). Cet afflux d'usagers (plus de 2000 personnes en une seule journée dans des grands SIP) n'a pas toujours été correctement anticipé et a créé sur certains sites des tensions avec les personnels de l'accueil, mais également entre les usagers eux-mêmes, voire entre des structures d'un même site.

- Au-delà des périodes d'échéance, certains de ces postes sont confrontés à un flux constant d'usagers qui nécessite que les équipes d'accueil soient en permanence renforcées par des agents des cellules de l'assiette et du recouvrement du SIP. Ce système « de noria » a pour effet de désorganiser ces services et de ne plus permettre aux personnels concernés d'assurer correctement l'exercice de leurs missions initiales.

- Ces situations, comme celles ci-après, ont pour conséquence manifeste d'augmenter le stress des personnels. De nombreux agents se retrouvent ainsi dans un état de lassitude totale après leur journée de travail et développent des états psychologiques dominés par le sentiment d'être abandonné par leur propre administration et que le pire est encore à venir.

.../...

- L'augmentation des encaisses et la manipulation des fonds a été révélateur de l'impréparation manifeste de certains chefs de SIP qui ont découvert que l'erreur de caisse mettait en cause leur responsabilité personnelle et pécuniaire. Des opérations de comptages des deniers ont ainsi été effectuées devant le public, ralentissant de ce fait les opérations d'encaissement et faisant fi des règles élémentaires de sécurité ou empêchant les agents de partir à la fin de leur service.

- Les dernières semaines ont été marquées, dans plusieurs départements, par une recrudescence des pressions hiérarchiques insidieuses et intolérables qui ne relèvent pas d'un management naturel. Ces pressions n'ont souvent pour but que de pallier le manque d'effectifs, qui perturbe désormais fortement l'exercice normal des missions. Elles imposent à certains agents de modifier, au détriment des objectifs qui leur ont été assignés, l'ordre de priorité de leurs actions. Ceci nous renvoie à la politique de suppressions d'emplois dans les services de la DGFIP, politique que le Syndicat condamne.

- L'harmonisation des règles de vie quotidienne est ressentie dans de nombreux services, en particulier de la Gestion Publique, comme une régression car, contrairement aux engagements de la Direction Générale, elle est appliquée sans souplesse par les Directions locales. Ainsi des agents amenés à se déplacer régulièrement sont écartés du système du forfait qui était, jusque-là le leur, pour être intégrés dans des protocoles horaires. Il arrive aussi que des directions locales s'exonèrent de vos circulaires.

- Dans un département, un immeuble hébergeant un Centre des Finances Publiques a été mis en vente par l'Administration sans que les personnels soient au préalable réinstallés ailleurs. Il a ainsi été remis à des acheteurs potentiels des plans et documents de ce bâtiment sans tenir compte, là aussi, du caractère particulier de cette unité administrative qui continue à fonctionner et des règles élémentaires de sécurité qui doivent donc être respectées.

- L'impact des réformes d'un certain nombre d'organismes partenaires de la DGFIP (CPAM - Pôle Emploi - Banque de France) n'a pas été correctement évalué et pourtant il influence l'activité de nombreux postes comptables. Ainsi, à titre d'exemples, des postes hospitaliers ont aujourd'hui de grandes difficultés pour imputer les virements effectués par les organismes d'assurance-maladie faute de renseignements, de même des postes assurant le recouvrement de l'impôt rencontrent un problème identique avec certains tiers détenteurs, comme Pôle Emploi.

- Malgré les termes des conventions signées avec des collectivités et des établissements publics, des engagements de gestion ne sont plus respectés par manque d'effectifs. Il est fait interdiction aux comptables d'aborder ce sujet avec les ordonnateurs élus locaux alors que ces derniers constatent par eux-mêmes la dégradation du service au vu des intérêts moratoires décomptés pour retard dans les règlements. Il suffirait souvent d'affecter des agents des équipes de renfort, mais ces derniers sont déjà entièrement mobilisés auprès des structures de recouvrement de l'impôt et n'ont pas le don d'ubiquité. Ce qui rend d'autant plus surprenant qu'un département puisse mettre à disposition d'un département voisin un agent de l'équipe de renfort départemental, comme cela m'a été confirmé.

J'aborderai trois derniers sujets d'actualité :

- Des événements récemment signalés à vos services démontrent que les règles élémentaires du dialogue social institutionnel ne sont plus appliquées dans de nombreuses directions locales.

.../...

- Le Syndicat est extrêmement surpris que l'extension, à tous les agents de la DGFIP, du logiciel AGORA se fasse au 1<sup>er</sup> janvier 2011 sans aucune présentation aux représentants du personnel, ni information didactique préalable des personnels.

- Les propos tenus lors de la communication du président du Conseil Immobilier de l'État devant la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, le 15 décembre dernier, posent désormais la question de la légitimité et de l'avenir du Service France Domaine au sein de la Direction Générale.

Je sollicite donc une audience afin d'aborder avec vous et plus en détail l'ensemble de ces points.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean Yves BRUN  
Secrétaire Général